



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: **ALTOGEL**

Description: Fluide antigel pour circuits moteur

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: MATT CHEM PRODUCT SAS

Adresse: 21, rue Auber - B.P.39 – 92122 Montrouge cedex France.

Téléphone : 01 42 53 73 73. Fax :01 47 35 27 28 mail : info@mattchem.fr

### 2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX 603-027-00-1 CAS 107-21-1 CE 203-473-3 ETHYLENE-GLYCOL | Concentration  $\geq 50.00\%$  et  $< 100.00\%$ . Symbole: Xn  
R: 22

Autres substances apportant un danger :

INDEX 007-010-00-4 CAS 7632-00-0 CE 231-555-9 NITRITE DE SODIUM | Concentration  $\geq 0.00\%$  et  $< 2.50\%$ . Symbole: T N O  
R: 8-50-25

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par ingestion.

Autres données :

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver immédiatement et soigneusement paupières écartées à l'eau claire.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Laver soigneusement à l'eau claire

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

Traitement spécifique et immédiat :

Information pour le médecin :

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Poudre polyvalente chimique, CO<sub>2</sub>, sable, terre, mousse, eau + additif.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

---

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles :

Les déversements de produit peuvent rendre certaines surfaces glissantes.

### Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

---

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

### Manipulation :

#### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### Equipements et procédures recommandés :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

#### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

#### Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### Utilisation(s) particulière(s) :

---

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

### Mesures d'ordre technique :

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 et Arrêté Français du 30/06/04:

| France   | VME-ppm: | VME-mg/m3: | VLE-ppm: | VLE-mg/m3: | Notes: | TMP N°: |
|----------|----------|------------|----------|------------|--------|---------|
| 107-21-1 | 20       | 52         | 40       | 104        | *      | 84 -    |

Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:

| CE       | VME-ppm: | VME-mg/m3: | VLE-ppm: | VLE-mg/m3: | Notes: |
|----------|----------|------------|----------|------------|--------|
| 107-21-1 | 20       | 52         | 40       | 104        | Peau   |

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

| Allemagne/AGW | VME:     | VME:     | Dépassement | Remarques   |           |
|---------------|----------|----------|-------------|-------------|-----------|
| 107-21-1      | 10 ml/m3 | 26 mg/m3 | 2(l)        | DFG, H, Y   |           |
| ACGIH/TLV     | TWA:     | STEL:    | Ceiling:    | Définition: | Critères: |
| 107-21-1      | -        | -        | 100         | -           | -         |

### Protection respiratoire :

### Protection des mains :

Utiliser des gants du type caoutchouc nitrile.

### Protection des yeux et du visage :

### Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :

---

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : Neutre.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : non précisée.

Point/intervalle d'ébullition : non précisé

Intervalle de Point Eclair : non concerné.

|                                     |               |
|-------------------------------------|---------------|
| Pression de vapeur :                | non concerné. |
| Densité :                           | > 1           |
| Hydrosolubilité :                   | Diluable.     |
| Autres données :                    |               |
| Point/intervalle de fusion :        | non précisé   |
| Température d'auto-inflammation :   | non précisé.  |
| Point/intervalle de décomposition : | non précisé.  |

---

#### 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Matières à éviter :

Produits de décomposition dangereux :

---

#### 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'ingestion :

Nocif par ingestion.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Légèrement irritant, non sensibilisant pour la peau.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Gêne au niveau des yeux, sans lésion des tissus oculaires.

Autres données :

---

#### 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité :

Persistance et dégradabilité :

Potentiel de bioaccumulation :

Écotoxicité :

Selon la Directive 2006/8/CE:

Effets nocifs divers :

---

#### 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

---

#### 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

---

#### 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Classement de la Préparation :

Nocif

Contient du :

603-027-00-1 ETHYLENE-GLYCOL

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

S 60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

---

#### 16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 25 Toxique en cas d'ingestion.

R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.